

### INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS 1146 AVENUE DU PERE SOULAS 34295 MONTPELLIER CEDEX 5



# 1/ A renseigner uniquement si vous avez été accepté pour la prochaine session

FICHE D'ENTREE EN FORMATION
Nom :Nom d'épouse :
Prénoms:
Date de naissance :Lieu de naissance :
Décision d'intégration à la formation
Veuillez cocher la case correspondante à votre situation et fournir les documents correspondants par lettre suivie ou mail dans le délai <u>de dix jours</u> après la parution des résultats (cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai, nous considérerons que vous ne souhaitez pas intégrer la formation et votre place sera attribuée à un candidat de la liste complémentaire.
Je souhaite intégrer la formation (Cocher cette case et cochez votre statut)
Je confirme et je m'engage par la présente à suivre, les modules obligatoires dans le cadre de la formation conduisant au diplôme d'ambulancier.
<ol> <li>Je suis demandeur d'emploi : je joins une attestation d'inscription au Pôle Emploi datée de moins d'un mois et le justificatif de pôle emploi confirmant l'acceptation de mon projet par mon conseiller. N° identifiant (mention obligatoire) :</li></ol>
<u>Attention</u>
Les stages pouvant se dérouler de Mende à Perpignan, j'ai bien pris note que les modalités et les frais de déplacement seront à ma charge. Les affectations en stage ne sont pas interchangeables.  L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires sont conformes à la règlementation en vigueur., En cas de contre-indication temporaire ou définitive à une des vaccinations obligatoires vous ne pourrez intégrer l'IFA car il s'agit d'une inaptitude professionnelle.  Fait à
Lu et approuvé (mention manuscrite obligatoire) Signature :



#### INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS 1146 AVENUE DU PERE SOULAS 34295 MONTPELLIER CEDEX 5



## 2/ A renseigner uniquement si vous avez été accepté pour la prochaine session mais que vous ne pouvez pas l'intégrer pour l'un des motifs suivants

## FICHE DE DEMANDE DE REPORT DE FORMATION

Cocher la case correspondante à votre demande de report et joindre le justificatif

#### Art. 13. – Arrêté du 11/04/2022

I. – Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

II. – Par dérogation au précédent alinéa, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

Soit, de droit, en cas de:  Congé pour cause de maternité, Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, Rejet d'une demande de congé formation, Rejet d'une demande de mise en disponibilité, Report d'un contrat d'alternance Garde d'un enfant de moins de quatre ans;
Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de le survenance d'un événement important l'empêchant de débuter sa formation.
Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins <u>trois mois</u> avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée, faute de quoi sa formation sera annulée.
Fait à
Lu et approuvé (mention manuscrite obligatoire)
Signature